

No. de Réquisition d'achat :

CONTRAT LIÉ À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT OU À L'ENSEIGNEMENT

« Un contrat d'approvisionnement relatif à des activités de recherche et de développement ou à des activités d'enseignement peut être conclu de gré à gré lorsque, pour des raisons d'ordre technique ou scientifique, un seul fournisseur est en mesure de le réaliser et il n'existe aucune solution de rechange ou encore de biens de remplacement. »

Réf. : Article 28 du règlement sur les Contrats d'approvisionnement des organismes publics découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c. C-65.1, r.1)

Bien(s) / Équipement(s) visé(s) :

Marque et modèle :

---

A) Pour quelles raisons d'ordre technique ou scientifique, un seul fournisseur est en mesure de le réaliser ?

---

B) Existe-t-il une solution de rechange ou encore des biens de remplacement ?

---

Rempli par (signature) : \_\_\_\_\_ Date :

Nom en lettres moulées :

Titre :

Unité organisationnelle (département,  
centre / institut de recherche, service :

Le signataire atteste que pour des raisons d'ordre technique ou scientifique, un seul fournisseur est en mesure de le réaliser et il n'existe aucune solution de rechange ou encore de biens de remplacement. Le signataire atteste aussi qu'il a fait des vérifications sérieuses et documentées pour s'assurer de l'unicité du bien et du fournisseur. Les motifs doivent être d'ordre technique et non pas de nature économique.

**Veillez remplir, signer et envoyer par Fax au 514 987-8538**